

L'autre journal

Journal d'information édité par Macs Initiative sur la gestion des deniers publics
Surveiller Informer Alerter

Juin 2015 - Journal n°6

L'Edito

Que nous propose MACS pour 2015 ?

Les Départementales sont passées, le printemps est là, l'été arrive, mais toujours la même « MACS »

Le printemps est là, la nature se réveille, les bourgeons annoncent les nouvelles fleurs qui embelliront notre paysage.

Mais, toujours la « même MACS », aux reflexes immuables, autistes et vieillissants. Avec, Ses promesses non crédibles.

-1500 emplois à terme à Atlantisud (à quel terme ? à quel prix ?)

- Le respect et la qualité de l'environnement
- Quid de la pollution du Lac et de la vétusté des réseaux d'assainissement ?
- Quid des projets incessants de bétonnage du paysage pour des Centres commerciaux, voire, en sous-main - pour des projets immobiliers ?

Ses Projets pharaonique, couteux et inappropriés, surdimensionnés.

- Encore et toujours le désert d'Atlantisud qu'il faut bien arriver à remplir !

- Le fameux Golf de Tosse (alors que le golf de Moliets est déjà en difficulté)

- Le magnifique projet d'avoir enfin une VAGUE (artificielle) à Saint Geours.

- Les multiples pseudo-centres culturels pour chaque ville, pour chaque élu « docile » (Danse, plastique, patrimoine, Studio audio°). Si certains se justifient, et répondent à un besoin, leur dimension et leur coût pourraient être reconsidérés.

Ses silences coupables.

- Le problème de la pollution, connu depuis 12 ans, mais sans cesse occulté.

- Le SYDEC reste étrangement silencieux sur ses projets de travaux et ses budgets.

- La gestion du Pôle culinaire dont il est impossible de connaître le prix de revient d'un repas.

Sa communication tendancieuse.

- Sur le coût d'accès au très haut débit pour les particuliers (Exorbitant)

- Sur le véritable impact de l'évolution de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) qui viendra s'ajouter à nos impôts locaux.

- Les prétendus débats publics « pipotés » (Golf de Tosse).

Ses dépenses inconsidérées.

- Au-delà des projets démesurés, l'inflation des effectifs de la Communauté de communes, sans diminution des effectifs dans les communes : Quid de la « mutualisation » ?

- Le coût de fonctionnement de MACS, chaque année en « progrès croissant ».

- Le Fiasco YEGO et ses bus toujours « à vide ».

A l'orée de ce printemps qui annonce le renouveau, et pour un peu plus de démocratie et de participation (promise lors des élections départementales), nous aimerions que MACS fasse preuve d'un peu plus de transparence :

- Sur les économies qu'elle entend réaliser, les projets qu'elle pense réadapter et redimensionner,
- Sur la prise en compte des vrais besoins urgents de la région qu'elle a trop souvent voulu ignorer.
- Sur les procédures qu'elle pourrait mettre en place pour se rapprocher des citoyens et encourager un vrai dialogue.

MACS saura -t-il enfin s'ouvrir au monde des adultes d'aujourd'hui et arrêter de prendre tout le monde pour des moutons soumis ?

SOMMAIRE

1 - Billet d'humeur (d'humour) : Le risque de virus des élus.

2 - On en est où ? Le golf de Tosse et la Vague ?

3 - MACS débouté à Capbreton : Hypothétique Centre Leclerc.

4 - Merci les Français ! : MOP, Maison de l'Oralité et du Patrimoine

5 - Pollution récurrente : les solutions pour plus tard

6 - Mai 2015 : Les ostréiculteurs rencontrent le Secrétaire d'Etat

7 - MACS Initiatives : Gardez le contact

BILLET D'HUMEUR (HUMOUR) : LE RISQUE DE VIRUS DES ELUS

Une maladie endémique frappe la totalité de nos élus. Cette découverte récente du laboratoire d'analyse sur les maladies du pouvoir vient de faire cette révélation.

En effet tout être humain vit dans la société comme un chacun et essaye de s'insérer dans celle-ci afin de trouver la place qu'il lui convient.

Mais alors un jour sans qu'il y prenne garde ses idées politiques le rattrape il commence à rejoindre des femmes et des hommes comme lui qui sont déterminés à faire changer cette société en mieux. (Liberté Egalité Fraternité) Là nous y sommes.

Un jour il décide que pour faire appliquer ses idées la seule façon est d'être élu.

La maladie qui était l'attente commence à se développer certains symptômes apparaissent. Il serre des mains à des gens qu'il ne connaît pas peu importe. Il parle avec un peu plus d'emphase mais il ne parle plus que de politique.

Enfin ça y est son parti son groupe ses acolytes lui propose de faire campagne pour changer le monde. Alors là le roi n'est pas son cousin sa tête enflée ses paroles sont ampoulées son apparence physique s'en trouve modifier. Nous atteignons là la phase critique que va être exponentielle et qui sera définitive si il est élu.

Le pire est arrivé il vient de gagner les élections la maladie ne pourra que croître et nous allons observer tous les symptômes du virus électoral

Son attitude se modifie ses proches sont mis sur la touche ses amis d'y hier ne sont que quantité négligeable. Ses belles idées ne sont que du passé mais par contre il explique à qui veut l'entendre que le futur qu'il a décidé ne pourra qu'être meilleur pour notre collectivité. Toutes les bonnes résolutions qu'il prônait n'ont plus cours. Il est sourd et n'entend rien des demandes des électeurs il est aveugle et ne voit rien de la situation économique et sociale qui l'entoure il vote des budgets pharaoniques que personne n'a demandé.

Il est grièvement atteint et doit faire l'objet de surveillances.

Le seul remède pour détruire ce virus est d'être battu à plates coutures.

Encore que certains virus résistent et amènent le sujet à se représenter soit sur d'autres élections soit sur les mêmes.

Pourtant le fait d'être élu n'est qu'un statut social dans la collectivité dont le but est de représenter les électeurs dans leurs choix et leurs envies.

Bon vent cher élu de tous poils et méditez cela vaut le coup !.

ON EN EST OU ? LE GOLF DE TOSSE ET LA VAGUE ?

Nous sommes nombreux à nous demander : alors, on en est où ?

Le Golf de Tosse, la Vague artificielle qui vogue de Soustons à Saint Geours, le Centre Commercial AUCHAN à Atlantisud, Le nouveau Centre Leclerc-Briconautes à Capbreton,

Pour le golf comme pour la vague, au même point en somme. Les porteurs ont compris l'hostilité de la population à leurs projets. Les débats, instruits par les citoyens eux-mêmes, sont clos et les études en cours n'apporteront rien de plus. La mascarade de concertation sur le golf s'enlise, les études sur la vague tardent à venir alors même que le Conseil Général nous annonçait le début des travaux au printemps...

On s'affaire en coulisse, et nous, on attend... On attend que le nouveau président du Conseil Général prenne une décision:

- S'entêter, seul contre tous.
- Chercher des solutions de repli, un échappatoire pour ne pas perdre la face.
- Retirer ses projets devant le fait accompli, naturellement.

Auchan à Atlantisud ? Inséré de force pour occuper cette zone désertique entre le centre Leclerc de Tyrosse et les Centres commerciaux de DAX, la MACS semble trouver des solutions : Transport gratuit depuis Capbreton et Tyrosse pour les clients potentiels ??? Le permis de construire serait sur le point d'être acquis !

Ce projet répond-il aux besoins pressants de la population ou à d'autres intérêts plus particuliers qu'on préfère occulter ?

Une mascarade quotidienne de la démocratie prise en otage.

Voici la triste réalité.





MACS DEBOUTE A CAPBRETON : UN HYPOTHETIQUE CENTRE LECLERC.

Nouvelles de l'hypothétique nouveau Centre Commercial Leclerc de Capbreton

Le Tribunal Administratif de Pau vient de rendre son jugement concernant le recours contre l'implantation du nouveau Centre Commercial Leclerc à Capbreton.

En résumé, c'est une très mauvaise nouvelle pour Mr Kerrouche et MACS (porteur du projet) car la nouvelle Zone d'Activités Economiques de Capbreton ne sera pas. "Capbreton et sa future zone d'activités commerciales. C'est comme si c'était fait ! Le POS de Capbreton, approuvé le 20 janvier 1998, posait comme objectif «la limitation drastique de l'extension de l'urbanisation au détriment de l'environnement forestier ».

Le 11 mai 1999 le Tribunal administratif de Pau sanctionnait dans ce POS la création de deux zones d'activités ou de loisirs prévues en milieu boisé. Le député-maire de l'époque se le tenait pour dit et abandonnait la création de ces deux nouvelles zones d'activités afin de respecter les objectifs de son POS. Capbreton a depuis changé de maire et depuis janvier 2002 la commune est devenue membre de la Communauté de Communes de Maremne-Adour-Côte- Sud (MACS).

Le président de cette Communauté de Communes MACS est Mr Kerrouche, ancien attaché parlementaire de l'ancien député-maire de Capbreton, tout en étant adjoint au maire, chargé de l'urbanisme à la mairie de Capbreton. Vous suivez ?

Ce n'est pas parce que l'ancien député-maire, Jean-Pierre Dufau, avait su montrer de la retenue dans l'extension de l'urbanisation de Capbreton en milieu boisé, que le président de la Communauté de Communes, son ancien employé, et aussi chargé de l'urbanisme à Capbreton, allait adopter la même politique de gestion économe de la forêt de Capbreton. Ainsi la Communauté de Communes MACS a décidé de porter un projet de création d'une zone de commerces de plus de 24 hectares dans la pinède vallonnée d'Angou, quitte à acheter les terrains manquants pour en avoir la totale maîtrise foncière.

Créer de nouveaux commerces en périphérie de Capbreton, ça c'est une idée géniale de MACS ! Et comme si il y avait urgence, l'adjoint au maire de Capbreton, Mr Kerrouche a demandé au président de la Communauté de Commune, Mr Kerrouche, une dérogation à l'article L 122-2 du CU pour intégrer par anticipation les prescriptions du DOO du projet de SCOT. On espère que la réponse du président de MACS à la demande de l'adjoint au maire de Capbreton ne fut pas trop désagréable ! Enfin par une délibération en date du 1^{er} mars 2013, le conseil municipal de Capbreton décidait d'engager une procédure de modification de son document d'urbanisme afin d'ouvrir à l'urbanisation cette future « Zone d'aménagement commercial » portée par MACS. Suite à la délibération du 1^{er} mars 2013, la commune mettait à enquête publique en avril 2013 la modification de plusieurs zones de son PLU et surtout l'ouverture à l'urbanisation de cette zone AUCf, boisée et vallonnée à « Angou ». Dans le dossier soumis à enquête une étude environnementale, effectuée par un cabinet indépendant, établissait que le secteur était constitué d'un « milieu naturel à enjeu de conservation fort ». Le commissaire enquêteur, quant à lui, indiquait dans ses conclusions que le PLU n'aurait jamais dû classer cette zone forestière à l'Est du village en zone à urbaniser pour respecter les dispositions de la « Loi Littoral ». Et enfin MACS, dans un courrier adressé récemment à l'Autorité Environnementale, précisait que des aménagements étaient effectivement prévus dans les fortes pentes du massif dunaire ouest et que la topographie ne constituait pas un élément très contraignant sur ces terrains sableux . De son côté, le commissaire enquêteur demandait que le projet soit remanié car, selon lui, ce projet ne respecterait pas l'étude d'environnement qui avait répertorié certains milieux naturels sensibles sur le site. Mais avant même la fin de l'enquête la commune annonçait qu'elle retirait cette zone de l'enquête en cours.

Le 27 juin 2013, alors que rien n'avait été encore formalisé, le journal Sud-Ouest présentait sur une page entière, photos de Mr Kerrouche et du maire à l'appui, le projet de cette « Zone d'aménagement commercial ». Un supermarché, une jardinerie, un magasin de bricolage, un centre auto, un centre de restauration rapide, etc... même le nom des enseignes qui allaient s'y installer allait bientôt être connu. Quels veinards ces lecteurs de Sud-Ouest, ils allaient tout savoir !

Un mois plus tard, en juillet 2013 cette zone était de nouveau mise à enquête publique avec un nouveau commissaire enquêteur. Aucune modification d'aménagement, demandée par le précédent commissaire enquêteur pour protéger certains milieux naturels sensibles, n'avait été apportée dans le document soumis à cette nouvelle enquête. Cependant, sans que toutes les alertes aient eu un quelconque effet pour MACS, le 13 septembre 2013 conseil municipal de Capbreton approuvait cette modification du PLU ouvrant cette zone à l'urbanisation. Devant tant d'aveuglement et devant tant d'entêtement, cette décision faisait l'objet d'un recours auprès au Tribunal administratif de Pau, afin de demander son annulation.

Avant même la fin de cette procédure contentieuse en cours et sans attendre le jugement, la commune de Capbreton mettait à enquête publique en décembre 2014, sa demande préalable aux opérations de défrichement prévues dans ce secteur. De leur côté les futurs propriétaires et futurs exploitants commerciaux de cette zone montraient la même hâte et le même empressement en saisissant la « Commission Départementale d'aménagement commercial » qui, le 20 janvier 2015, donnait un avis favorable pour 20 000 m2 d'ensemble commercial répartis entre hypermarché, moyennes surfaces, boutiques, etc... Enfin le « Journal des propriétaires Côte Sud des Landes », par la même semaine, consacrait une page entière au projet, dans cet article le président du MACS/adjoint au maire de Capbreton déclarait avec aplomb : « Cette réalisation se fera dans le respect de l'environnement » et de la topographie des lieux.

Tout paraissait bouclé ; tout allait bien donc ? Enfin pas tout à fait, juste un détail : le recours au tribunal, pour annulation de ce projet, ça personne n'en faisait état. Le Tribunal administratif de Pau fixait l'audience pour le 27 janvier 2015, et ce jour-là, patatras, le « Rapporteur public », rendant ses conclusions, demandait que l'ouverture à l'urbanisation de cette zone AUCf soit annulée. Selon lui, la procédure de modification de cette « Zone d'aménagement commercial » serait entachée de trois illégalités.

Dans son jugement en date du 10 février 2015 le Tribunal confirmait les conclusions du rapporteur public :

1°-La procédure choisie par la commune pour ouvrir cette zone à l'urbanisation réduirait une protection édictée en raison de la qualité des sites de la commune et par conséquent ne serait pas légale

2°- La zone AUCf, bien qu'en prolongement de zonages urbains, ceux-ci étant non urbanisés, n'est donc aucunement en prolongement de l'agglomération de Capbreton,

3°-Et enfin la zone AUCf, étant située en partie naturelle de site inscrit des étangs landais, doit par conséquent être strictement protégée .

Nous ne sommes donc pas près de voir s'afficher les fameuses enseignes à la place de cette magnifique pinède vallonnée, même si la saturation actuelle du Centre Leclerc de Capbreton reste un problème.

C'est un autre projet plus respectueux de l'environnement à concevoir et à proposer de manière plus démocratique et plus transparente.

MERCI LES FRANÇAIS ! MOP, MAISON DE L'ORALITE ET DU PATRIMOINE.

1 MILLION D'EURO POUR LA MAISON DE L'ORALITE ET DU PATRIMOINE A CAPBRETON !

Les contribuables ont financé à hauteur d'un million d'euro cette maison, dédiée aux contes et légendes de la région. Dans "Merci les Français", Eric Brunet traque tous les gaspillages d'argent public. Sur RMC

« A Capbreton, dans les Landes, on aime l'oralité, on aime les légendes. On a financé le musée de l'oralité. On parle de la mer, de la forêt ... Le MOP le musée de l'oralité et du Patrimoine à Capbreton.

C'est bien pour 8 000 habitants : à 1 millions d'euro

250 000€ pour l'achat de la maison

750 000 € pour la rénovation et l'aménagement dont 23 000€ pour l'architecte ... certains disent que c'est un ami du maire, mais je n'en sais rien. Cela correspond à une dette de 1 451€ par habitant.

C'est formidable pour les habitants, quelle générosité. ! Et en plus c'est gratuit.

Pas de retour sur investissement.

Bravo les Capbretonais, vous êtes beaux, vous êtes intelligents, vous êtes généreux. »



POLLUTION RECURRENTE : LES SOLUTIONS POUR PLUS TARD

« POLLUTION RECURRENTE DU LAC MARIN D'HOSSEGOR, une problématique ancienne, les solutions pour plus tard ! »

Cette question touche une problématique ancienne. Elle montre que cette pollution résulte des dysfonctionnements des stations d'épuration situées en amont dans le bassin versant du Bourret-Boudigau, à savoir celle de Saint Vincent-de-Tyrosse et celle de Benesse Maremne.

A cet égard, les spécialistes font valoir que l'examen des relevés débitométriques des déversoirs des réseaux hydrauliques des deux Stations d'Épuration démontre un sous-équipement chronique d'ouvrages (bassins-tampons) et ce depuis 12 ans pour la station de Saint Vincent-de-Tyrosse et 6 ans pour celle de Benesse Maremne. Il apparaît que « des volumes importants d'effluents non traités sont déversés dans le récepteur Maubecq y compris par temps sec (en cumul pour 2013. On les estime sur Benesse Maremne à 156.543 m³/an et sur Saint Vincent-de-Tyrosse à 160.054 m³/an). Cette situation qui perdure respectivement depuis 6 ou 12 ans a provoqué une pollution bactériologique en aval du bassin hydrographique du Bourret » interdisant à plusieurs reprises la commercialisation des huîtres du lac d'Hossegor. En conclusion, « ces deux Stations d'Épuration sont effectivement polluantes et sont potentiellement polluantes toute l'année. Cette situation à risque sanitaire va perdurer ». Vendredi 16 janvier 2015, le préfet des Landes a pris un nouvel arrêté interdisant temporairement « la pêche, le ramassage, le transfert, l'expédition et la commercialisation des huîtres en provenance du lac d'Hossegor ». C'est donc à juste titre que l'autorité environnementale, dans son avis du 14 novembre 2014, « recommande de compléter l'étude d'impact ».

Lors d'une réunion, le 17 septembre 2014, organisée par le syndicat mixte des rivières Côte sud sur « les actions actuelles menées à l'échelle du territoire afin d'améliorer la qualité des eaux », le représentant du SYDEC, concessionnaire du réseau d'assainissement de la commune de Benesse Maremne, a fait valoir que « des travaux de mise en séparatif sur le RD 810 ont déjà été réalisés en 2014 pour un montant d'environ 200kf ». Il a ajouté « Un schéma directeur est en cours d'élaboration sur les communes d'Angresse, Capbreton, Benesse Maremne et le SIVOM côte Sud ».

En revanche, cet interlocuteur n'a jamais fait état, du fait que la station de Benesse Maremne soit « largement sous-dimensionnée.. Il s'est borné à faire état de la mise en chantier d'un document de planification des eaux usées. Au demeurant, la lettre du chef du service territorial du SYDEC, en date du 28 octobre 2014, jointe à la « réponse à l'autorité environnementale », ne prend aucun engagement ni même ne mentionne le programme de travaux susmentionné.

Il est donc à craindre, en l'état des Stations d'épuration de Benesse Maremne et de Saint Vincent de Tyrosse ne soit pas en mesure, avant longtemps de réduire les rejets d'effluents dans les cours d'eau du bassin versant y compris par temps sec et, par voie de conséquence, la pollution du lac d'Hossegor.

Mais comme d'habitude, des Commissions ad-hoc continueront à se pencher sur cette question et pondront des rapports pertinents ...

Nouvel exemple de langue de bois !



MAI 2015 : LES OSTREICULTEURS RENCONTRENT LES SECRETAIRE D'ETAT

LE LAC D'HOSSEGOR - ENSABLEMENT ET POLLUTION

Monsieur le secrétaire d'État nous a conviés à sa table à midi pour le déjeuner.

L'après-midi nous avons assisté à la réunion sur le **désensablement du lac**. Il devrait avoir lieu début d'année 2017. Une grosse partie du sable devrait être envoyée sur les plages de Capbreton à peu près 250 000 m³ pour la somme rondelette de 2,5 à 2,7 millions d'euros. Nous avons à faire une demande d'autorisation car le budget dépasse les 1,9 millions d'euros.

En ce qui concerne les ostréiculteurs, j'ai demandé à ce qu'il reste 30 cm d'eau sur nos parcs à huîtres afin que l'on puisse continuer à travailler en bateau ou en tracteur. Le dossier est construit en totalité par le Sivom.

En ce qui concerne la pollution, l'ensemble des communes et des politiques ont bien compris la problématique de la pollution de notre littoral.

Le problème est que les travaux n'ont pas été faits depuis de nombreuses années et que les communes ont pris beaucoup de retard.

Plusieurs points sensibles vont être mis aux normes (10 millions d'euros de travaux pour les deux prochaines années).

Cependant Monsieur le ministre ne nous a pas caché qu'il fallait que l'ensemble des réseaux soit mis en séparatif et que cela prendrait cinq à six ans.

Le comité régional Conchylicole dont je fais partie a proposé au ministre de mettre en place un profil de vulnérabilité Conchylicole qui a semblé l'intéresser au point de nous proposer son aide financière notamment par l'agence de l'eau. Le Sydec s'est proposé de nous aider à hauteur de plusieurs milliers d'euros.

Le ministre a servi d'accélérateur et sa présence au sein de nos cabanes nous fait espérer des jours meilleurs !!.

Jérôme LABEGUERIE
Président des ostréiculteurs du lac d'Hossegor



Avec MACS Initiatives *Mieux informés - Plus nombreux - Plus forts*

Demandez nous votre carte d'adhérent !
Envoyez nous un mail avec votre adresse mail, votre adresse postale et un chèque de 20€
à l'ordre de « MACS Initiatives ».
Nous vous adresserons votre carte d'adhérent.

SITE D'INFORMATIONS :

Vous recherchez des informations sur la santé financière et la gestion de votre commune,
le site www.lesenquetesducontribuable.fr vous apportera des informations qui vous intéresseront.



MACS INITIATIVES

371 avenue du TCF - 40150 HOSSEGOR

<http://www.macs-initiatives.com>

Email : contact@macs-initiatives.com